

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2024

Objet : Proposition de déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail des salariés des entreprises d'assurance (2024-2025-2026)¹. (6658SBE)

*Saisine : Ministre du Travail
(10 juin 2024)*

Avis de la Chambre de Commerce

En bref

- La convention collective de travail des salariés des entreprises d'assurance du 4 juin 2024 n'appelle pas de commentaire particulier.
- La Chambre de Commerce est en mesure de marquer son accord à la proposition de déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail sous avis.

Considérations générales

La déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail des salariés des entreprises d'assurance conclue le 4 juin 2024 entre l'ALEBA, le LCGB-SESF et l'OGB-L, d'une part, et l'Association des Compagnies d'Assurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA) d'autre part, a pour objet de rendre cette convention collective obligatoire pour l'ensemble des entreprises d'assurance établies sur le territoire luxembourgeois.

La déclaration d'obligation générale se fait par règlement grand-ducal, sur base d'une proposition conjointe des deux groupes d'assesseurs de la commission paritaire, les chambres professionnelles demandées en leur avis.

La Chambre de Commerce relève être saisie pour aviser la proposition de déclaration d'obligation générale de la nouvelle convention collective de travail des salariés des entreprises d'assurance pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

¹ [Lien vers la proposition de déclaration d'obligation générale sur le site de la Chambre de Commerce](#)

La Chambre de Commerce n'a pas d'observations particulières à formuler en ce qui concerne la seule procédure et l'aspect formel de la déclaration d'obligation générale de la convention collective.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure de marquer son accord à la proposition de déclaration d'obligation générale de la convention collective de travail sous avis.

SBE/DJI